

Créer un Groupe d'Analyse des Pratiques Entre Pairs (GAPEP)

[Définition](#)

[Fonctionnement du GAPEP](#)

[Trois portes d'entrée à l'activité des GAPEP](#)

[Pistes d'évaluation](#)

[La personne relais](#)

[Lien avec le Groupe Projet](#)

[Les recommandations de bonnes pratiques](#)

[Brochure "Comment faire son EPP avec E-PAIRS ?"](#)

Définition

Un Groupe d'Analyse des Pratiques Entre Pairs en médecine du travail est constitué de médecins du travail praticiens ou exerçant une activité professionnelle dans le domaine de la médecine du travail qui partagent des règles de métier et des valeurs professionnelles.

Les praticiens d'un GAPEP en médecine du travail qui désirent évaluer collectivement leurs pratiques professionnelles se donnent pour projet de confronter ces pratiques professionnelles, pour les préciser, les développer et les améliorer. Ces évaluations-actions constituent une activité en réseau.

S'ils souhaitent s'acquitter de l'obligation d'EPP dans le cadre de l'association E-Pairs, ils intègrent la **Charte de l'association** comme une référence fondamentale dans leur démarche d'évaluation. Ils définissent collectivement leurs modalités et règles de fonctionnement des propositions dans le cadre des propositions de l'association et passent individuellement convention avec E-Pairs.

Fonctionnement du GAPEP

Un groupe de 5 à 12 médecins du travail se constitue.

6 réunions de 2h30 au minimum dans l'année sont organisées.

Chaque membre du GAPEP s'engage à être présent à 5 séances de travail au moins.

Chacun à tour de rôle tient les fonctions d'animateur et de rapporteur.

Concrètement, une séquence de trois étapes est considérée comme nécessaire :

1. constitution d'un Groupe d'Analyse des Pratiques Entre Pairs (GAPEP) selon les principes d'engagement et de participation décrits plus hauts
2. travail coopératif par l'une des portes d'entrées suivantes selon les opportunités :
 - cas clinique,
 - discussion de recommandation,
 - contribution pour de futures recommandations
3. bilan et propositions

Pour 2007, la participation financière demandée à l'employeur de chaque médecin du travail engagé dans un cycle d'une année d'évaluation au sein d'un GAPEP (5 séances minimum) est estimée provisoirement à 300 euros.

Trois portes d'entrée à l'activité des GAPEP :

1. Autour d'études de cas cliniques ou de pratiques professionnelles :

En première intention, l'étude de cas cliniques ou de pratiques professionnelles amenés et exposés par chacun des participants du Groupe d'Analyse des Pratiques Entre Pairs (GAPEP) sera privilégiée.

E-Pairs veillera à la rigueur d'un déroulement inspiré des expériences des groupes de pairs en médecine générale, ou sur celle de la médecine du travail comme les groupes d'accompagnement des pratiques médicale s'appuyant sur une clinique inter-compréhensive.

Cette démarche fera référence à la **clinique médicale du travail**, investigation du lien santé-travail, dans ses dimensions individuelles et collectives, qui prend le travail des personnes comme grille de lecture.

Les cas cliniques ou les exemples de pratiques professionnelles apportés par chaque participant le seront :

- Soit de façon aléatoire
- Soit de manière raisonnée. (c'est-à-dire délibérément choisi pour des motifs qui seront précisés)

Les éléments d'informations et d'actions en rapport avec l'activité de travail actuelle et passée, individuelle et collective, et la santé des sujets actuelle et passée seront systématiquement questionnés.

Des références scientifiques et professionnelles portant sur des problématiques identiques ou voisines seront recherchées.

La traçabilité de la présentation et des discussions autour des dossiers exposés et les autres détails de déroulement seront précisés par le Groupe Projet.

Trois phases seront généralement explorées :

- **Présentation de cas** cliniques ou de pratiques professionnelles
- **Discussion collective** concrète de ceux-ci
- **Temps professionnel** plus large permettant de resituer les cas rencontrés dans la globalité de l'activité professionnelle en médecine du travail.

2. Autour de la discussion d'une recommandation déjà élaborée :

L'engagement de chaque médecin du travail participant est d'accepter de d'analyser ses pratiques concrètes en référence aux recommandations de bonnes pratiques existantes, afin de réduire l'écart entre ses propres pratiques et celles qui sont recommandées, et éventuellement de contribuer à l'évolution de celles-ci.

3. A partir d'une thématique choisie

Le travail portera sur une thématique choisie par le GAPEP dans l'objectif de contribuer à l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques par l'association E-Pairs.

Exemples de thématiques d'évaluation en vue de l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques par E-Pairs

1. Evaluation des examens cliniques en médecine du travail :

Les recommandations de bonnes pratiques porteront sur le déroulement de l'examen clinique en santé au travail en matière :

- De respect de l'objet réglementaire qui le fonde
- D'information du salarié sur ses droits dans ce cadre, sur les risques de son poste de travail en particulier à la lumière des éléments collectifs (fiche de poste, fiche d'entreprise, résultats de la veille sanitaire, alerte sanitaire des risques) et sur les moyens de s'en protéger,
- D'évaluation des risques passés et présents pour sa santé (construction d'un curriculum laboris),
- Des procédures de veille sanitaire proposées et de leur adéquation à la réalité de la situation (éventuellement liées à un travail en réseau avec d'autres médecins du travail et/ou intervenants dans le champ de la santé au travail)
- De la construction technique d'un avis d'incompatibilité du travail pour la santé de l'usager, notamment par le complément d'examens complémentaires appropriés,
- Des modalités de la prise de décision en matière d'éventuelle inaptitude, notamment en matière de respect des droits de l'usager du service de santé,
- De la rédaction et des modalités de la transmission de cette prescription à l'employeur.

2. Evaluation d'une action en milieu de travail :

Les recommandations de bonnes pratiques porteront sur la construction et la réalisation d'une action en milieu de travail concernant :

- Son objet, conforme aux missions du médecin du travail
- Son rapport à des observations individuelles et/ou collectives ou à des signalements (éléments en lien avec les éléments cliniques ou la veille sanitaire, demande de salariés, de l'employeur, de représentants du personnel, de l'Inspection Médicale du Travail)
- Sa qualité technique (objet de l'action, modalités techniques de l'intervention et moyens mis en oeuvre, expertises associées d'IPRP ou autres intervenants, inscription dans une action en réseau)
- Sa programmation et sa réalisation (plan d'activité en milieu de travail)
- Sa conclusion et les modalités de diffusion de cette conclusion (recommandations, rapport annuel, fiche d'entreprise, exposition à la communauté de travail en CHS-CT, aux pairs par le biais de publications)

3. Evaluation d'une alerte sanitaire de risque environnemental ou psychosocial

4. Evaluation d'une action en réseau

5. Evaluation de la rédaction d'une fiche d'entreprise

La personne relais

Le GAPEP désigne une personne-relais qui a pour mission :

1. de formaliser une proposition d'organisation du travail du GAPEP :
 - modalités de réunion et d'évaluation envisagées (cf. les différentes « portes d'entrée » possible),

- proposition éventuelle d'un thème privilégié de réflexion dans la perspective d'une contribution à l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques par E-Pairs ;
- 2. de collecter et de transmettre au Groupe Projet :
- les feuilles d'émargement des membres du GAPEP,
- les comptes-rendus rédigés alternativement par chaque membre du GAPEP.

La personne relais est en relation avec deux médecins du travail référents désignés par le Groupe Projet Ce binôme est chargé d'accompagner les médecins du GAPEP dans leur démarche collective d'EPP.

Lien avec le Groupe Projet

Le binôme désigné par le Groupe Projet est chargé. d'accompagner les travaux de chaque GAPEP. Dans cette perspective, il apporte si besoin :

- un conseil méthodologique, notamment en validant la proposition de travail du GAPEP
- une mise en relation avec d'autres GAPEP travaillant sur des thématiques proches afin de faciliter un éventuel travail en réseau,
- la lecture des comptes-rendus de réunions traçant les travaux du GAPEP, afin de s'assurer de la cohérence de ses travaux avec les principes de la Charte, en particulier pour ce qui relève des aspects scientifiques, éthiques, et réglementaires
- une interpellation éventuelle du conseil scientifique
- un accompagnement au fil du temps et des travaux réalisés, pour une progression vers des contributions à l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques.

En fin de cycle d'évaluation, le Groupe Projet transmet au Conseil d'Administration son avis

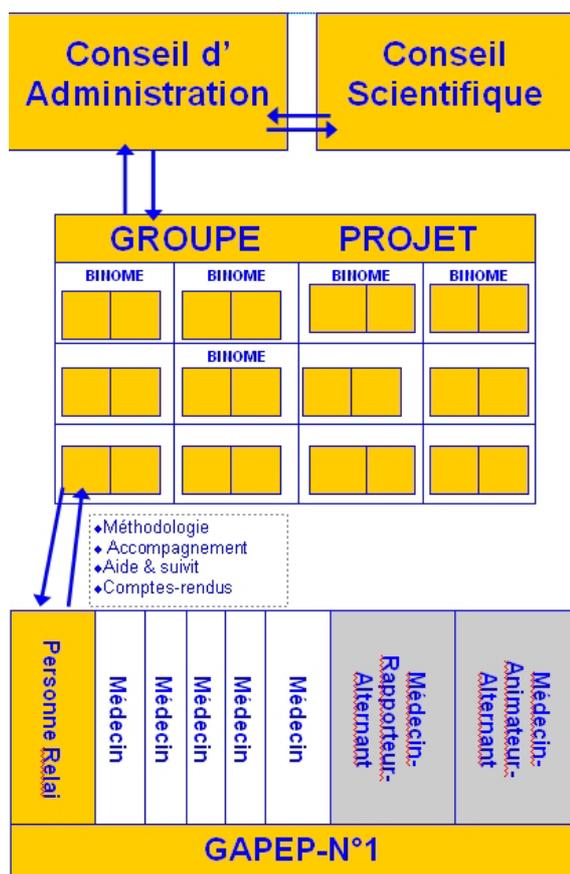
concernant la conformité des travaux du GAPEP avec l'objectif d'évaluation poursuivi, assorti de suggestions éventuelles.

L'avis émis par le Groupe Projet sur proposition du binôme s'appuie :

- sur les principes énoncés par la Charte de E-Pairs
- sur les données des recherches en santé au travail en particulier pour ce qui relève des liens objectifs et subjectifs mis en lumière notamment par le développement de la clinique médicale du travail. Il sera ainsi accordé une particulière attention à l'investigation du lien santé-travail, dans ses dimensions individuelles et collectives, prenant le travail des personnes comme grille de lecture.

Le Conseil d'Administration le valide en l'amendant si besoin, puis l'adresse au GAPEP.

Un avis positif du Projet signifie que chaque membre du GAPEP ayant respecté ses engagements de présence et de rôles (animateur et rapporteur) a validé son obligation d'EPP. Cette validation est ensuite signifiée individuellement par E-Pairs à chaque médecin du travail du GAPEP.



Les recommandations de bonnes pratiques :

L'élaboration de recommandations de bonnes pratiques en médecine du travail relève de la responsabilité de E-Pairs. Elle sera cependant réalisée avec **la contribution fondamentale des Groupes d'Analyse des Pratiques Entre Pairs (GAPEP)**.

Les recommandations élaborées par l'association E-Pairs seront validées par le Conseil d'Administration sur proposition du Groupe Projet, après avis du Conseil Scientifique.

Dès qu'elles seront validées, les recommandations élaborées seront rendues publiques, avec la date de leur validation et les noms de leurs auteurs.

S'appuyant sur les connaissances scientifiques et professionnelles rassemblées, ces recommandations ont pour objet d'aider les médecins du travail à articuler les différents champs réglementaires et leurs différentes missions professionnelles, en prenant en compte la réalité concrète de leur exercice, pour l'amélioration du service rendu en santé au travail.

Le niveau de preuve des références utilisées pour l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques sera systématiquement recherché et indiqué chaque fois qu'il est connu. A défaut, la notion d'accord professionnel sera mentionnée.

Au-delà des données médicales de niveau de preuve élevé, le Groupe Projet s'attachera à prendre en compte les publications par des organes scientifiques ou professionnels constituant des contributions à l'élaboration de bonnes pratiques.

<http://www.e-pairs.org>

Grille d'aide à l'analyse de la pratique et à la présentation des cas cliniques pour l'évaluation des pratiques professionnelles

IDENTIFICATION

Date de la Réunion :

- Nom du médecin :
- Numéro de dossier du patient (ou identifiant) :
- Mode de tirage au sort :
- Date de la consultation :

PATIENT « Administratif »

- Sexe : H F Age : ans
- Situation familiale : Oui Non
- Numéro de téléphone : Oui Non
- Poste de travail :
- Code CSP : Oui Non
- Médecin traitant et/ou spécialiste : Oui Non
- Dossier médical : Ancien Aucun Création
- Date d'embauche :
- Type de contrat :

POSTE DE TRAVAIL

- Formation scolaire Oui Non Si oui :
- Formation professionnelle : Oui Non Si oui :
- Parcours professionnel : Oui Non Si oui :
- Description du poste : Oui Non Si oui :
- Motif de changement d'entreprise Oui Non Si oui :
- Horaires : Oui Non Si oui :
- Trajet : Oui Non Si oui :
- Vécu du travail : Oui Non Si oui :
- Exposition professionnelle : Oui Non

ANTECEDENTS MEDICAUX

- Familiaux Oui Non Si oui

